

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement d'ordre intérieur a été conçu afin de rendre votre séjour le plus agréable possible et d'éviter tout problème. Ci-après vous trouvez quelques règles que nous vous demandons de bien vouloir lire et respecter.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances !

REGLES D'OR:

1. Veuillez ne pas déplacer **les meubles**. Cela pourrait provoquer des dégâts inutiles et les endommager.
2. Veuillez ne pas ouvrir les **pièces fermées à clé**, celles-ci étant destinées à l'usage privé.
3. Veuillez **ne rien jeter dans les toilettes, la baignoire, les éviers ou autres décharges** (donc pas de tampons, serviettes hygiéniques, langes, protège-slips). Veuillez également ne pas utiliser de produits mordants et non-biodégradables, tels que chlore, eau de javel, et ne pas jeter de restes de nourriture ou de graisse dans les toilettes et décharges. Tout ceci peut causer de graves problèmes d'égouts !
4. Veuillez toujours **utiliser des draps de lit, taies d'oreillers et/ou housses de couettes**. En cas de non-respect de ce point, des frais de nettoyage des oreillers, couvertures et matelas pourront vous être portés en compte.
5. Il y a un **poêle à bois** dans la maison. Veuillez à contrôler la hauteur des flammes afin que celles-ci ne montent pas dans la cheminée et n'utilisez que du bois sec afin de ne pas risquer d'occasionner un feu de cheminée. Utilisez le bois prévu dans le tonneau et si le stock prévu est épuisé, acheter le bois dans le supermarché local. N'allez pas le chercher dans les bois ou chez les voisins.
Ne pas nettoyer le cendrier et l'intérieur du poêle à bois avec l'aspirateur !
6. Les **animaux domestiques** vous ne sont pas autorisés.
7. **Respectez le jardin** : ne cueillez pas de fleurs, ne touchez pas aux arbres ni aux plantes. N'allumez pas de feu. Mettre une tente dans le jardin est interdit.
8. Veuillez **signaler toute imperfection du logement** immédiatement au début du séjour afin de ne pas en être tenus pour responsables à la fin du séjour.
Veuillez signaler en fin de séjour tout dégât éventuel au gérant, afin que celui-ci puisse remettre la maison en état pour le client suivant.
9. Attention pour les non-Belges : les **frais d'énergie et d'eau** en Belgique sont plus élevés qu'au pays voisins
10. Le **camion-poubelle** passe le lundi et vendredi vers 9h00 dans la matinée.
Veuillez déposer vos déchets dans le bac prévu à l'entrée de la maison avant cette heure. Merci de trier dans les sacs de poubelles prévus :
 - **Sacs blanc** : déchets biodégradables, à composter.
Par exemple: nourriture, restes de viande, pelures de fruits ou de légumes, etc.
 - **Sacs gris**: tout le reste : emballages plastique sales, sacs d'aspirateur, articles de toilette, cannettes, bouteilles en plastic, cendres du feu ouvertMerci d'emporter vos **déchets en verre** à la maison ou les déposer dans un container à verre. Il y en a un au centre de la Roche.
Attention : en cas de non-respect de ce triage, une amende communale de 25 € sera Retirée de la caution
11. Si vous doutez de la bonne utilisation d'un **appareil électroménager**, référez-vous aux **modes d'emploi** qui se trouve dans la farde prévue dans le tiroir de l'armoire du hall d'entrée.

12. Veuillez laisser les **vélos** mis à votre disposition en bon état et signaler tout défaut lors de la remise. Pour éviter les vols, utiliser les cadenas.
UTILISATION A VOS PROPRES RISQUES ET PERILS.
13. Utilisation du **barbecue** : celui-ci doit être nettoyé avant votre départ.
Veuillez enlever les cendres et les jeter, après refroidissement, dans le sac gris.
Ne jamais jeter les cendres ou charbons dans le jardin S.V.P. !!!
Le nettoyage du BBQ n'est pas compris dans le nettoyage général.
Si le BBQ n'est pas propre en quittant le « Duikersnest », 20 € vous seront déduits de La caution.
14. S'il arrive qu'il y a une **odeur désagréable** dans le garage, il suffit de verser un peu d'eau dans le petit puit sur le sol en face de la machine à laver.
15. **Au moment de quitter la maison**, veuillez :
 - fermer toutes les portes et fenêtres
 - vider le frigo et le laisser ouvert pour éviter des odeurs
 - éteindre les systèmes de chauffages dans toutes les pièces et retirer les prises
 - **pendant les mois d'hiver** : ne pas éteindre les appareils antigel dans le garage et dans la toilette adjointe.
Laissez-les systèmes de chauffage en position : * (= position antigel)
16. Ne jamais laver **le parquet** dans le living à grande eau mais bien uniquement avec un torchon humide
17. Après fermeture de toutes les portes, partir par la porte arrière et **remettre les clefs de maison dans le coffret électrique.**

INFORMATIONS UTILES:

Votre gérant est :

Leen Charle
Tel. 0474 / 198 235

Si elle n'est pas joignable : vous pouvez appeler :

Jan Christiaens
0486 / 136 900

Les médecins les plus proches sont :

Docteur J-M Legnière
Rue des Evêts, 31
6980 La Roche-en-Ardenne
Tel. 084 / 41 24 31

OU

Docteur J-L Minsier
Rue du Nulay, 3
6980 La Roche-en-Ardenne
Tel. 084/41 11 06

Autres :

Pompiers : 084 / 31 17 01 ou 101
Police : 084 / 41 11 14

Office du tourisme local :

Syndicat d'Initiative
Place du Marché, BP 34
6980 La Roche-en-Ardenne
Tel. 084 / 36 77 36

Supermarché dans les environs :

"SPAR", Place du marché
Jour de fermeture : dimanche après-midi

**MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION
&
BONNES VACANCES**